

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 19 juin 2018 **RPI Aubinges - Morogues – Parassy**

Membres présents :

Mesdames Apert, Bertin, Collin, Gillet, Moreau, Saillard, Van Iersel et Mr Patriarca : représentants de parents d'élèves

Madame Pinson, Mr Clavier, Mr Roblet : maires

Mesdames Barthélémy, Chappuis, David, François : enseignantes

Madame Creugny : DDEN

Membre excusé :

Mr Joly : IEN

Membre invité :

Madame Gordet : personnel employé par le SIRS

1) Lecture du compte-rendu précédent

Madame Barthélémy en fait la lecture.

Retour à des questions restées précédemment sans réponse :

- projet d'agrandissement de l'école d'Aubinges : l'architecte ainsi que le projet ont changé ; il n'y aura plus de yourte mais le plan reste identique. Une demande de subventions complémentaires a été faite.
- A la cantine de Parassy, une solution ingénieuse et simple a été trouvée pour ranger les serviettes : l'utilisation des casiers d'un bac à vaisselle renversé !

2) Passage à la semaine de 4 jours et réorganisation

Nous avons été informés de l'acceptation de la demande de dérogation par un courrier du 9 avril dernier.

Il est demandé au président du SIRS d'informer les parents du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 ainsi que de la démarche à effectuer dorénavant pour obtenir une carte de car.

La réorganisation du temps des personnels dans les écoles doit être finalisée lors d'une réunion le 2 juillet.

3) Rappel sur les modalités d'utilisation des locaux scolaires

Lors d'une réunion de directeurs, notre inspecteur a rappelé que l'utilisation des locaux scolaires était sous l'autorité du directeur pendant le temps scolaire (Code de l'éducation). « Après avis du conseil des maîtres, le directeur fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement ».

4) Prévision des effectifs / répartition

7 PS / 11 MS

10 CE1 / 12 CE2

13 GS / 18 CP

14 CM1 / 9 CM2

Madame Barthélémy reprendra son service à 100 %.

Au regard des effectifs de CP, il a été décidé en conseil des maîtres que les GS passeront l'après-midi en Maternelle (après un temps en autonomie sous la surveillance d'Elodie Vataire dans la salle de cantine (prévoir le nettoyage des tables), ils rejoindront la classe de Madame David.

5) Evaluations départementales CP

Elles se sont déroulées entre le 19 et 30 mars.

Pour un groupe de 10 élèves, les résultats sont de 98 % de réussite en français et 94, 3 % de réussite en mathématiques.

6) Actions pédagogiques

Pour toutes les classes : 3 séances avec les Viguenets pour préparer le spectacle de la fête d'école le 29/06.

Maternelle / CP : visite de la caserne des pompiers début avril

Môm'en Théâtre : atelier + spectacle « Sur la nappe » le 21/06

CE : Môm'en Théâtre : atelier + spectacle « Insensé » le 21/06

CM : Remise du prix des lecteurs de théâtre le 1/06

Triathlon le 8/06

Participation à une chorale avec l'école de musique des Aix le 15/06

Randonnée le 26/06

Le mercredi 4 juillet : décroisement ; chaque élève se retrouvera dans la classe de sa prochaine rentrée pour faire connaissance avec sa nouvelle maîtresse. Les CM2 passeront la matinée en Maternelle où ils encadreront des ateliers.

Vendredi 6 juillet, toutes les classes passeront la journée à la salle des fêtes avec la participation de l'APE.

Nous déplorons qu'en dehors d'une invitation des parents des futurs sixièmes à la fête du collège le 26/06, il n'y ait rien d'organisé de spécifique pour que les élèves de CM2 découvrent leur futur établissement, suivent un cours et rencontrent des professeurs ...

7) Projet de classe de neige

Après un sondage demandant l'accord préalable des familles, Mesdames Barthélémy et Chappuis se sont lancées dans un projet de classe de neige. L'essentiel des informations a été délivré aux parents lors de la réunion du 11 juin.

Les deux classes partiront du 21 au 25 janvier 2019 à St Urcize dans un petit centre PEEP. Les élèves découvriront le ski de fond, les raquettes et l'activité chiens de traîneaux.

Le séjour tout compris revient à 352 € par enfant. Nous espérons réduire ce montant grâce aux aides d'associations et de généreux bienfaiteurs. Le Conseil Départemental accorde une subvention de 27€ par enfant et les coopératives donneront 50€ pour chaque enfant.

8) Questions

Une collègue doit - elle garder les élèves de sa collègue un jour de grève ?

D'après la loi de 2008 , « En cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25% des enseignants de l'école, le service d'accueil est assuré par la commune. »

Dans nos 3 écoles, le nombre sera toujours supérieur à 25%.

Nos 3 communes refusent d'assurer un accueil ce jour-là.

Fin du conseil d'école à 19H45 .

Présidente : Madame Chappuis

Secrétaire : Mr Patriarca